

## Liste des pièces justificatives que vous devrez fournir lors des étapes ci-dessous :

### Etape 2

#### Les documents administratifs

- Photo d'identité
- Carte Nationale d'identité ou Passeport
- Attestation de droits à l'assurance maladie
- Un RIB
- Permis de conduire
- Diplômes (obligatoire pour les candidats qui postulent au service santé)
- Attestation de la JAPD ou JDC
- Certificat du service militaire (si effectué)
- Autorisation parentale (pour les mineurs)
  
- Pour les sapeurs-pompiers / JSP : tous vos arrêtés, formations et diplômes relatifs à la carrière. Brevet pour les JSP.
  
- Pour les anciens militaires : documents relatifs à votre carrière et grade, attestation de la BSPP/BMPM/UIISC

### Etape 3

#### Les épreuves sportives

- Certificat de non contre-indication à la pratique des épreuves sportives
- Attestation de natation (50m en nage libre)

### Etape 4

#### La visite médicale

- Radio pulmonaire de face de moins d'un an
- Prise de sang : NFS, Plaquettes, Glycémie à jeun, Créatinine, Transaminases-Carbohydrate-Deficient-Transferin (CDT), Cholestérol HDL/LDL et Triglycérides.
- Vaccinations : DTP à jour, BCG contrôlé positif une fois, Hépatite B (vaccination complète), COVID (vaccination complète).

*Pour des raisons de confidentialité, ces données médicales seront fournies au service santé par le candidat le jour de la visite médicale.*



**SCANNER AVEC SON TELEPHONE MOBILE C'EST POSSIBLE !**

Vous ne disposez pas d'imprimante scanner chez vous ? Sachez qu'il existe de nombreuses applications mobiles vous permettant de scanner vos documents.